



Frais engagés pour les démarche

Par **bobolecoco**, le **26/08/2015** à **11:53**

Bonjour.

Voici mon problème.

J'ai subi des dommages électriques. ERDF est responsable.

Premier temps des démarches : ERDF refuse toute responsabilité. J'envoie un recommandé avec accusé de réception pour mettre l'entreprise en demeure de payer : refus.

Deuxième recommandé avec accusé de réception : ERDF reconnaît sa responsabilité et me propose le paiement des sommes estimées. En revanche, ERDF refuse de me rembourser les frais d'envoi des recommandés, que j'ai pourtant dû engager face à son refus de reconnaître sa responsabilité.

Ces frais étant, à mes yeux, clairement la conséquence de ses actions, suis-je en droit d'en demander le remboursement ?

Merci d'avance.